

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 27

présenté par

M. Dharréville, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 4 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article, introduit par la majorité en commission, autorise le bénévolat individuel dans les hôpitaux publics pour répondre au problème de démographie médicale. Cette disposition est profondément choquante, d'autant plus dans le contexte actuel de crise sanitaire. Ce n'est pas notre conception du service public hospitalier qui doit selon nous être renforcé par l'embauche de personnel supplémentaire qualifié et rémunéré. Ce faisant, cette disposition légitime la pénurie soignants constatés au sein des établissements publics. La décence impose le retrait de cette disposition.